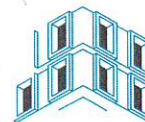




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2022-151	13/12/2022	Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale	Approuvée
2022-152	13/12/2022	Convention de Conseil en Energie Partagé avec le SDEC ENERGIE	Approuvée
2022-153	13/12/2022	Partenariat avec le GREZIA	Approuvée
2022-154	13/12/2022	Création d'un poste d'agent technique à compter du 1 ^{er} /03/2023	Approuvée
2022-155	13/12/2022	Devis de l'ADRC pour la réalisation d'un diagnostic du Cinéma le Normandy	Approuvée
2022-156	13/12/2022	Subvention à l'association « Cinéma le Normandy » pour le projet d'éducation à l'image	Approuvée



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE




Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	
	06/12/2022
DATE D'AFFICHAGE	
	06/12/2022

RÉUNION du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-151 Objet de la délibération

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2022 ;
- D'exercer directement cette compétence ;
- De transférer le budget et les biens du CCAS dans ceux de la commune ;
- D'en informer les membres du CCAS par courrier.
- Vote : majorité

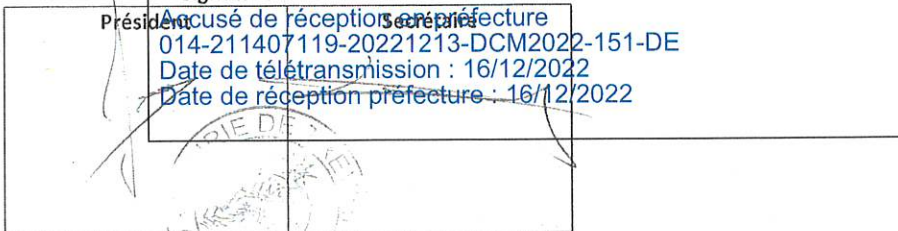
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 14/12/2022

Signatures :

Président
Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221213-DCM2022-151-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022





Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	06/12/2022
DATE D'AFFICHAGE	06/12/2022

RÉUNION du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-152

Objet de la délibération

CONVENTION « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ » AVEC LE SDEC ENERGIE

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :



- D'intégrer les bâtiments communaux suivants au CEP Niveau 1 :
 - o Mairie, salle des fêtes / salle culturelle, ADMR, vestiaires du stade municipal Rémy Bucaille, anciens gîtes communaux du haras, presbytère, bâtiment de la Poste, brigade de gendarmerie
- D'intégrer les bâtiments communaux suivants au CEP Niveau 2 :
 - o Bâtiment de la Poste, brigade de gendarmerie
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention CEP et tous les documents nécessaires à la réalisation des éventuels audits énergétiques
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 14/12/2022

Signatures :

Président	Secrétaire
	

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221213-DCM2022-152-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	06/12/2022
DATE D'AFFICHAGE	06/12/2022

RÉUNION du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-153

Objet de la délibération

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GRECIA

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- De valider la mise en place d'un partenariat avec le GRECIA
- De dédier une enveloppe maximale de 5 000 € pour la réalisation d'actions scientifiques et pédagogiques qui seront cadrées dans une convention,
- Vote : majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 14/12/2022

Signatures :

Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221213-DCM2022-153-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	06/12/2022
DATE D'AFFICHAGE	06/12/2022

RÉUNION du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-154

Objet de la délibération

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet à raison de 35/35ème à compter du 1er/03/2023
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1er/03/2023 :
 - o Filière : technique, Cadre d'emploi : adjoint technique, Grade : adjoint technique :
 - Ancien effectif :2
 - Nouvel effectif :3
- D'autoriser Madame le Maire à faire procéder à la publicité obligatoire sur le site du Centre de Gestion et à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 14/12/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221213-DCM2022-154-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	06/12/2022
DATE D'AFFICHAGE	06/12/2022

RÉUNION du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-155

Objet de la délibération

DEVIS DE L'ADRC POUR UN DIAGNOSTIC DU CINÉMA LE NORMANDY

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le devis de l'ARDC d'un montant de 950,00 €
- D'autoriser Madame le Maire à le signer et à engager la réalisation de l'étude diagnostic
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

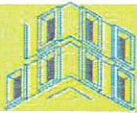
TREVIÈRES, le 14/12/2022

Signatures :

Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221213-DCM2022-155-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**



Petites villes
de demain

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	06/12/2022
DATE D'AFFICHAGE	06/12/2022

RÉUNION du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEU, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Martial LEGROS, Bruno LEFRANÇOIS, Delphine BOULOT.

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS)

DCM n° 2022-156

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CINÉMA « LE NORMANDY »

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le versement d'une subvention communale de 1 000 € pour le projet d'éducation à l'image porté par l'association « Cinéma le Normandy » et le collège Octave Mirbeau
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 14/12/2022

Signatures :

Président	Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221213-DCM2022-156-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022